

Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe



Réf: 320f06

Tel: +33 (0)3 88 41 25 60

Fax: +33 (0)3 88 41 39 11

pressunit@coe.int

internet: www.coe.int/press

46 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République
yougoslave de
Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie-Monténégro
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

La réforme de la fiscalité locale aux Pays-Bas en violation avec la Charte de l'autonomie locale ?

Strasbourg, 01.06.2006 - La Chambre des Pouvoirs Locaux du Congrès du Conseil de l'Europe s'est inquiétée, mercredi matin, des conséquences de la réforme de la fiscalité locale sur l'autonomie financière des communes néerlandaises. Pour le rapporteur du dossier, Kathryn Smith, (Royaume-Uni, SOC) les Pays-Bas sont certes un modèle en matière d'autonomie locale, mais l'une des mesures de la réforme, qui supprime une partie importante de l'impôt foncier levé par les communes, constitue un recul dans ce domaine, d'autant plus que cette suppression n'a été compensée par aucune nouvelle mesure d'autonomie financière.

Selon Kathryn Smith, « depuis l'introduction de cette loi, le 1er janvier 2006, les Pays-Bas violent clairement la Charte européenne de l'autonomie locale ». Elle a rappelé, en outre, la position du Congrès qui a toujours souligné que « c'est aux autorités locales de lever la fiscalité locale ».

Le Ministre de l'Intérieur n'ayant pas pu se rendre à la session, c'est Paul van Kalmthout, directeur général adjoint pour la gouvernance et les relations du Royaume des Pays-Bas, qui a présenté devant la Chambre les différents aspects de la réforme, dont les points contestés par le Congrès. Selon lui, cette réforme, y compris celle de la taxe foncière, n'entre aucunement en contradiction avec la Charte européenne de l'autonomie locale.

Plusieurs orateurs membres du Congrès ont exprimé leur désaccord avec ce point de vue, dont le sénateur Jean-Claude Frécon, qui estime qu'elle a « rogné certains pouvoirs locaux et ne respecte pas les principes de la Charte » ; les Pays-Bas, selon d'autres intervenants, sont aujourd'hui en infraction avec ce texte, et doivent revoir leur réforme de la fiscalité.

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 46 Etats membres.